

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 MAI 2024

PROCES-VERBAL

<p>Date de convocation : 15/05/2024 Date d'affichage : 15/05/2024</p> <p>Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13</p>	<p>L'an deux mil vingt quatre, le 21 mai, à 19 heures 00, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle consulaire sous la présidence de M. BOUVET Stéphane, maire.</p> <p>Présents : BOUVET Stéphane, DEFFAYET Catherine, MOGENIER Yoan, DENAMBRIDE François-Marie, BONNAZ Matthieu, MOCCAND-JACQUET Emmanuel, MOCCAND Jean-Marc, MONET Valérie, CHAIGNEAU Anne</p> <p>Représenté : BARBIER Alain (pouvoir à MOCCAND-JACQUET Emmanuel) Excusés : - Absents : DEFFAYET Violaine, MIONNET-PERDU Cédric, PISON Pauline</p> <p>Mme MONET Valérie a été élue secrétaire de séance.</p> <p>Le quorum est atteint.</p>
--	---

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19h00.
L'appel est fait.
Les pouvoirs sont prononcés.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

ORDRE DU JOUR

- **Approbation des procès-verbaux du conseil municipal des 25 mars 2024 et 8 avril 2024**
- **Communication des décisions du maire**
- **Haute- Savoie Habitat : Convention de réservation pour la gestion en flux des logements sociaux**
- **L'armoise d'Or - Location d'un local sur le site pour stockage**
- **Adhésion au groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et des services associés**
- **Défraiement de Madame Annik Delormoz pour le transport de tableaux pour l'exposition « Il était une fois... à Sixt »**
- **Projet d'extension au refuge du Grenairon – Dépôt du permis de construire**
- **Don de terrains - Mme Ranson**
- **Questions diverses**

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 mars 2024 et 08 avril 2024

Monsieur le maire procède à une relecture des points principaux des procès-verbaux du 25 mars 2024 et 08 avril 2024

Les procès-verbaux des séances du conseil municipal du 25 mars 2024 et 08 avril 2024 sont approuvés à l'unanimité.

DELIBERATION n° D2024_043 : Communication des décisions du maire

Monsieur le maire expose à l'assemblée ce qui suit :

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délégations accordées à M. le maire par délibération D2021_082 du 8 novembre 2021,

CONSIDERANT l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par M. le maire en vertu de cette délégation,

Monsieur le maire donne communication des décisions prises en vertu des délégations conférées par le conseil municipal :

N°	Date	Objet de la décision	Montant HT / Redevance	Bénéficiaire / Titulaire
DM2024_14	04/04/2024	Mise à disposition temporaire du domaine public Plateforme Nant Sec 2024/2025	210 € / an	CHANTRY TP
DM2024_15	08/04/2024	Demande de subvention au titre du contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité 2024	Travaux de rénovation des bâtiments communaux 60 000,00 € HT 50 % 30 000,00 € 50 % 30 000,00 € Travaux de renforcement de la voirie communale 2024 135 830,00 € HT 50 % 67 915,00 € 50 % 67 915,00 €	Subvention Département CDAS Commune de Sixt-Fer-à-Cheval Subvention Département CDAS Commune de Sixt-Fer-à-Cheval
DM2024_16	08/04/2024	Jardins potagers de l'Abbaye – Modification du règlement intérieur		

N°	Date	Objet de la décision	Montant HT / Redevance	Bénéficiaire / Titulaire
DM2024_17	19/04/2024	Demande de financement Mise en œuvre de reconnaissance pour l'installation d'un système de pompe à chaleur sur nappe pour l'école de Sixt-Fer-à-Cheval	Plan de financement de 33 120 € 30% 9 936.00 € 70% 23 184.00 €	Commune de Sixt-Fer-à-Cheval (Fonds propres) Subvention ADEME
DM2024_18	19/04/2024	Demande de financement pour révision du DICRIM	Montant total de travaux estimé 1628.40 euros TTC. Plan de financement 20% 325.68 € 80% 1 302.72 €	Commune de Sixt-Fer-à-Cheval (Fonds propres) Subvention Etat
DM2024_19	23/04/2024	Fermeture anticipée du stationnement payant site du Fer à Cheval le 21/07/2024		
DM2024_20	26/04/2024	Demande de subvention au titre du produit des amendes de police	Montant estimatif des travaux de sécurisation à 17 950 € HT : 70% 12 565 € HT 30% 5 385 € HT	Commune de Sixt-Fer-à-Cheval Conseil départemental

Le conseil municipal prend note de ces décisions du maire.

DELIBERATION n° D2024_044 : Convention de réservation pour la gestion en flux des logements sociaux

Monsieur le Maire expose

L'aide apportée par les collectivités aux organismes de logement social sous forme notamment d'un apport de terrain, d'un financement ou d'une garantie d'emprunt, leur permet de bénéficier, en contrepartie, de droits de réservation de logements sociaux.

Ainsi, dans le cadre des projets qui se sont développés sur Sixt-Fer-à-Cheval la Commune a contracté un certain nombre de droits de réservation auprès des bailleurs, ce qui lui permet de proposer des demandeurs de logements lors des commissions d'attribution des logements et d'examen de l'occupation des logements (CALEOL) des bailleurs.

Les droits de réservation sont formalisés dans une convention de réservation signée par le bailleur social et le réservataire (la commune) qui définit les modalités pratiques de la mise à disposition des logements du parc social, ainsi que les droits et obligations de chaque signataire (typologie de logements, communication, délais, suivi...).

La loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (dite loi ELAN) a instauré la gestion en flux des réservations de logements sociaux.

La gestion en flux – qui porte sur l'ensemble du patrimoine de logements locatifs du bailleur à l'échelle de la collectivité – vient ainsi remplacer la gestion en stock qui portait sur des logements identifiés dans des programmes.

Dorénavant, les logements pourront être mis à disposition du réservataire dans l'ensemble du parc du bailleur. Les réservations porteront sur un flux annuel de logements disponibles à la location, exprimé en pourcentage et actualisable chaque année.

La gestion en flux vise à apporter plus de souplesse et de fluidité dans la gestion du parc social et doit permettre de :

- optimiser l'allocation des logements disponibles à la demande exprimée ;
- faciliter la mobilité résidentielle ;

Le décret n° 2020-145 du 20 février 2020 relatif à la gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux impose à chaque bailleur social de signer avec l'ensemble des réservataires une nouvelle convention de réservation fixant les modalités pratiques de gestion en flux de leur contingent.

Des conventions doivent donc être conclues entre la Commune et chaque bailleur dont le parc comprend des réservations communales.

Les droits s'exerceront annuellement dans l'ensemble du parc situé sur le territoire de la commune. Les conventions sont conclues pour une durée d'un an à compter de leur signature, renouvelable deux fois par tacite reconduction. Elles prévoient les modalités de gestion des réservations en flux, et précisent le calcul utilisé pour le flux annuel.

Chaque année, avant le 28 février, le bailleur devra actualiser le pourcentage de logements vacants auquel la commune peut prétendre.

Ceci étant exposé,

Vu les articles L. 441-1 et R. 441-5 à R. 441-5-4 du code de la construction et de l'habitation ;

Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (dite loi ELAN) et notamment son article 114 qui rend obligatoire la gestion en flux annuel des contingents de réservation sur l'ensemble du parc social ;

Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale et notamment son article 78, qui reporte la date butoir pour la mise en conformité des conventions de réservation en flux au 23 novembre 2023 ;

Vu le décret n°2020-145 du 20 février 2020 relatif à la gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux qui détermine les conditions de mise en œuvre de la gestion en flux et fixe les modalités de calcul du flux annuel, prévoyant qu'une seule convention doit être conclue par organisme bailleur et réservataire à l'échelle d'un département (sauf lorsque le réservataire est une commune ou un EPCI, le périmètre de la convention portant alors sur le territoire concerné) et détermine les conditions dans lesquelles l'organisme bailleur transmet un bilan annuel des logements proposés et attribués aux réservataires ;

Vu la charte départementale relative à la gestion en flux des réservations de logements sociaux, rédigée par l'État, les bailleurs sociaux et les principaux réservataires intervenant dans le processus d'attribution, pour fixer les grands principes de mise en œuvre de suivi de la gestion en flux ; ladite charte ayant également pour but d'instaurer de la transparence et de favoriser la coordination entre réservataires ;

Considérant que les conventions soumises à l'approbation du conseil sont conformes à la charte départementale établie avec l'ensemble des partenaires réservataires en Haute-Savoie ;

Le conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** les conventions de réservation pour la gestion en flux des logements sociaux, à intervenir avec les organismes bailleurs concernés : HAUTE SAVOIE HABITAT, SEMCODA selon le modèle de convention présenté,
- **AUTORISE M.** le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions ainsi que tout document nécessaire à leur mise en œuvre.

DELIBERATION n° D2024_045 : L'armoise d'Or - Location d'un local sur le site pour stockage

M. François-Marie Denambride, adjoint en charge des affaires culturelles, rappelle la programmation le 23 juin prochain du Conte musical « L'armoise d'Or » composé par Etienne Perruchon qui sera interprété par L'Orchestre Symphonique des Alpes, des enfants de Sixt-Fer-à-Cheval et des collégiens au chant avec la présence des cors des Alpes du groupe folklorique Prazon, ainsi que Jean-François Deffayet en tant que récitant.

Cette représentation est programmée, en plein air, sur le site du Fer à Cheval. Aussi il est nécessaire de disposer d'un lieu de stockage des matériels et de prise de collation.

Un contact a été pris avec M. Delacoste, propriétaire d'un bien immobilier dans le hameau de Frenalay et qui est susceptible de le louer à la commune pour répondre au besoin.

La location serait effective pour la journée du 23 juin. Le prix proposé est de 100 euros.

Vu le besoin de disposer d'un local sur site à l'occasion du Conte Musical « L'armoise d'Or »,
Vu le projet de convention de mise à disposition,

M. François Marie Denambride, précise qu'en cas de pluie la représentation aura lieu au Palais des Sports de Morzine. Tel que convenu avec M. Delacoste la convention sera annulée d'office en cas de repli sur un autre site.

Le conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité,

- **VALIDE** le projet de convention de mise à disposition de locaux pour stockage des matériels et prise de collation sur place à l'occasion de la représentation du Conte Musical de l'Armoise d'Or (document en annexe),
- **AUTORISE** M. le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération et à régler les frais de location d'un montant de 100 euros.

DELIBERATION n° D2024_046 : Adhésion au groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et des services associés

Vu la directive européenne 2019/944 du Parlement européen et du Conseil du 5 juin 2019 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment sa 5^{ème} partie, sur la coopération locale,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L2113-6 à L2113-8, relatifs au groupement de commandes,

Vu le Code de l'énergie et notamment ses articles L. 331-1, L. 331-4 et L.337-9,

Vu la délibération du SYANE en date du 28 Janvier 2021,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de **la commune de Sixt-Fer-à-Cheval** d'adhérer à un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de services associés,

Considérant qu'en égard à son expérience, le SYANE entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement,

Le conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité,

- **CONFIRME** l'adhésion de la commune de Sixt-Fer-à-Cheval au groupement de commandes pour la fourniture d'électricité, tel que décidé par délibération du 05 février 2015.
- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, approuvée par le SYANE le 21 novembre 2014, modifiée le 28 janvier 2021 et le 07 juillet 2022 (document annexé).
- **AUTORISE** M. le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION n° D2024_047 : Défraiement de Madame Annik Delormoz pour le transport de tableaux pour l'exposition « Il était une fois... à Sixt »

L'exposition « Il était une fois... à Sixt » a été mise en place pour l'été 2023 à l'abbaye. Cette année elle est reconduite, avec quelques modifications.
Annik Delormoz, fille de Paul Delormoz, a proposé de mettre gracieusement à disposition de la mairie de Sixt-Fer-à-Cheval une vingtaine de tableaux de son père.
Paul Delormoz était un peintre connu pour ses œuvres de qualité. Il a effectué un grand nombre de représentations des paysages sizerets qu'il vendait dans une petite guérite sur les quais dans les années 60.
Madame Delormoz va faire deux aller-retours Granville (Normandie) / Sixt-Fer-à-Cheval pour apporter et revenir chercher les tableaux, en juin et en septembre 2024.
Il est proposé de lui accorder un défraiement de 300 €.

Le conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** le remboursement de 300€ à Madame Annik Delormoz.

URBANISME ET FONCIER

DELIBERATION n° D2024_048 : Projet d'extension au refuge du Grenairon – Dépôt du permis de construire

M. Yoan Mogenier, adjoint en charge des bâtiments, fait part du projet d'extension du refuge du Grenairon permettant de répondre aux besoins suivants :

- rénovation du parc photovoltaïque : panneaux et batteries
- renforcement et optimisation des sanitaires du refuge avec la création de toilettes sèches

Ce projet comportera des locaux techniques au rez-de-chaussée qui abriteront : le stock de batteries, un local de stockage et le local de distribution d'eau.
A l'étage, un nouveau bloc sanitaire sera créé. L'espace gardien du rdc sera également amélioré.

Le conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité,

- **VALIDE** le projet de permis de construire
- **AUTORISE** M. le maire à procéder à son dépôt.

DELIBERATION n° D2024_049 : Don de terrains - Mme Ranson

Mme Ranson, propriétaire foncier sur la commune de Sixt-Fer-à-Cheval, a souhaité faire don de ses terrains à la commune.

La liste des terrains concernés est jointe en annexe.

La commission en charge des affaires foncières a validé le principe du don des terrains avec prise en charge des frais liés à la donation par la commune.

Un acte de donation sera établi par un notaire.

Le conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** la donation des terrains dont la liste figure en annexe,
- **PRÉCISE** que les frais de toutes nature seront pris en charge par la commune,
- **CHARGE M.** le maire des démarches administratives pour préparation et l'aboutissement de l'acte de donation.

Questions diverses

Village d'avenir - Recrutement d'un Volontaire Territorial en Administration (VTA)

Monsieur le maire rappelle que la commune a été lauréate de l'appel à projet « Villages d'avenir ». Ce programme qui s'inscrit dans le cadre du plan « France Ruralités » a pour objectif d'accompagner les communes rurales de moins de 3 500 habitants dans la réalisation de leurs projets de développement.

19 communes ont été retenues en Haute-Savoie, dont Sixt-Fer-à-Cheval et Châtillon-sur-Cluses.

Monsieur le maire a présenté, lors de la réunion de lancement du dispositif "Villages d'avenir" présidée par M. le Préfet le 1^{er} mars 2024, le projet concernant de la commune en qualité de lauréate et plus particulièrement l'intérêt du recrutement d'un VTA qui serait principalement chargé de la revitalisation et aménagement du centre bourg en lien avec l'OGS, la gestion des flux touristiques, la réhabilitation de l'auberge de Salvagny.

Villages d'avenir vise ainsi à faciliter le quotidien des élus développeurs de leur commune en accompagnant leurs projets et en les orientant vers les dispositifs et aides existantes de l'État comme des autres partenaires financeurs.

Piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), Villages d'avenir vient compléter l'appui en ingénierie aux territoires porté par d'autres programmes tels que les VTA ; Volontariat Territorial en Administration.

Monsieur le maire rappelle les actions que l'équipe municipale souhaite mettre en œuvre d'ici à la fin du mandat. Il rappelle également les difficultés pour recruter sur un poste de responsable des services techniques et les moyens humains insuffisants au sein des services administratifs et techniques de la commune.

Aussi l'embauche d'un chargé de missions, pour une durée de 18 mois, permettrait de renforcer les effectifs de la commune tout en ciblant ses interventions sur la mise en œuvre de missions spécifiques, principalement des missions ingénierie, de suivi administratif et financier sur les projets suivants :

- Programme d'actions de l'Opération Grand Site, en lien étroit avec M. Battais, Chef de Projet OGS,
- Réhabilitation de l'auberge de Salvagny,
- Porte d'entrée du village.

Le pilotage des dossiers complexes au regard du montant des projets et de l'absence de compétences techniques en interne imposent le recours à un VTA de niveau Bac + 5, avec une possible mutualisation avec la commune de Châtillon-sur-Cluses.

Monsieur Eric PARIS, chargé de mission Ruralités – Chef de projet Villages d'Avenir, viendra prochaine présenter le dispositif au prochain conseil municipal.

Dans l'attente de sa venue et la formalisation du projet de recrutement M. le Maire

Dans l'attente de la validation définitive des modalités de recrutement d'un volontaire de niveau ingénieur et des modalités des aides d'accompagnement,

Monsieur le maire propose de procéder d'ores et déjà à la publication de l'annonce afin d'avancer sur le processus de recrutement.

Il sollicite un accord de principe du conseil municipal et précise qu'une délibération viendra ensuite acter la décision et précisera les modalités de recrutement.

Fin de la séance à 21h30

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 MAI 2024

Numéro de délibération	Intitulé de délibération
D2024_043	Communication des décisions du maire
D2024_044	Convention de réservation pour la gestion en flux des logements sociaux
D2024_045	L'armoise d'Or - Location d'un local sur le site pour stockage
D2024_046	Adhésion au groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et des services associés
D2024_047	Défraiement de Madame Annik Delormoz pour le transport de tableaux pour l'exposition « Il était une fois... à Sixt »
D2024_048	Projet d'extension au refuge du Grenairon – Dépôt du permis de construire
D2024_049	Don de terrains - Mme Ranson

Le maire, Stéphane BOUVET



Le secrétaire de séance, Valérie MONET

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Valérie Monet, the secretary of the meeting.